



# RÉFORME FISCALE : LES PAUVRES EN PAIENT L'IMPÔT CASSÉ

Dans un contexte où 10% des Français-e-s les plus riches détiennent déjà plus de la moitié des richesses, la réforme fiscale annoncée risque de creuser encore davantage les inégalités. Les 10% les plus riches bénéficieront d'une hausse de revenus au moins 18 fois plus importante que les 10% les plus pauvres pendant que les contributions fiscales des entreprises seront largement réduites alors que leurs bénéfices explosent. Le gouvernement doit rapidement rectifier la trajectoire sous peine de faire du quinquennat celui des inégalités.

# RÉSUMÉ : LES PAUVRES EN PAIENT L'IMPÔT CASSÉ

Les inégalités atteignent des sommets partout dans le monde et la France n'échappe pas à la tendance. Le fossé entre les riches et les pauvres est aujourd'hui profond et continue de se creuser :

- En 2016, les 10 % des Français-e-s les plus riches détiennent plus de 56% des richesses quand les 50 % les plus pauvres se partagent à peine moins de 5 % du gâteau.<sup>1</sup>
- 21 milliardaires français possèdent autant que les 40 % les plus pauvres de la population<sup>2</sup>
- En 20 ans, la fortune totale des dix plus grandes fortunes françaises a été multipliée par 12<sup>3</sup> pendant que le nombre de pauvres augmentait de 1,2 millions de personnes<sup>4</sup>

Pourtant, les inégalités ne sont pas une fatalité et le système fiscal est l'un des outils les plus efficaces à disposition des Etats pour réduire les écarts de richesse. Une politique fiscale progressive permet ainsi de redistribuer les richesses entre les plus riches et les plus pauvres et de financer des services publics de qualité, indispensables dans la lutte contre les inégalités.

Au contraire, la réforme fiscale annoncée par le Gouvernement dans le cadre du prochain projet de loi de finances favorise largement les plus riches au détriment des plus pauvres et risque de creuser encore plus les inégalités. Ce rapport analyse l'impact sur les inégalités des principales réformes fiscales envisagées par le gouvernement.

Et le constat est sans appel : les ménages les plus riches en sortent les grands gagnants :

- **Les 10 % les plus riches bénéficieront d'une hausse de revenus 18 fois plus importante que les 10% les plus pauvres<sup>5</sup>.** Si l'on prend en compte l'impact des baisses de prestations sociales liées à ces baisses d'impôt, **seuls les 10 % les plus riches verraient leurs revenus augmenter avec 1 193€ de gains annuels contre une baisse de 337€ pour les 10 % les plus pauvres<sup>6</sup>.**
- La transformation de l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) en Impôt sur la fortune immobilière permettra aux **1 % les plus riches d'économiser 3,6 milliards d'euros<sup>7</sup>**, une somme qui pourrait permettre de doubler les crédits budgétaires français destinés à lutter contre l'extrême pauvreté et le changement climatique dans le monde. En pratique, pour une fortune estimée à 46,1 milliards d'euros (soit 2,6 millions d'années de SMIC<sup>8</sup>) équivalente à celle de Bernard Arnault<sup>9</sup> en tête du classement des milliardaires français, cette mesure fiscale pourrait représenter un cadeau de 553,2 millions

d'euros<sup>10</sup>. Soit un manque à gagner pour l'Etat qui représente déjà près de 1,5 fois le montant de la baisse annoncée des APL de 5 € par mois<sup>11</sup> qui touchera 6,5 millions de foyers.

- La mise en place d'un prélèvement forfaitaire unique (PFU) sur le capital devrait coûter 4 milliards d'euros à l'Etat<sup>12</sup>, soit presque autant que la baisse prévue par an dans le budget du logement à l'horizon 2019<sup>13</sup>. **Ce cadeau fiscal devrait permettre aux 1 % les plus riches d'économiser 4 225 euros par ménage<sup>14</sup>.**
- A l'inverse, les impôts les plus régressifs qui touchent en plus forte proportion les ménages les plus pauvres n'ont cessé d'augmenter ces 20 dernières années : **les recettes de la CSG ont été multipliées par 6,7<sup>15</sup> et celles de la TVA ont augmenté de 73 % au cours de la même période<sup>16</sup>.**

Les cadeaux fiscaux ne sont pas limités aux plus riches et les **entreprises devraient également en sortir les grandes gagnantes :**

La baisse de l'impôt sur les sociétés de 33 % à 25 % pourrait à terme **diviser par deux les recettes de l'impôt sur les sociétés** et coûter entre 15 et 17 milliards d'euros par an à l'Etat français<sup>17</sup>, dans un contexte où les recettes de l'impôt sur les sociétés ont déjà baissé de 40 % ces dix dernières années (20 milliards d'euros)<sup>18</sup>. Une tendance en décalage avec l'évolution des bénéfices des entreprises qui ont augmenté de 10 % sur la même période (57 milliards d'euros)<sup>19</sup>.

Les crédits d'impôt en faveur des entreprises ne cessent d'augmenter et ont été multipliés par deux ces 10 dernières années<sup>20</sup>. Pourtant, aucune mesure de transparence ni de contrôle de leur efficacité n'a été introduite.

Dans un contexte de dividendes record, la suppression de la taxe sur les dividendes devrait coûter 2 milliards de plus chaque année à l'Etat français<sup>21</sup>, soit presque l'équivalent du budget finançant des contrats aidés pour l'année 2017<sup>22</sup>.

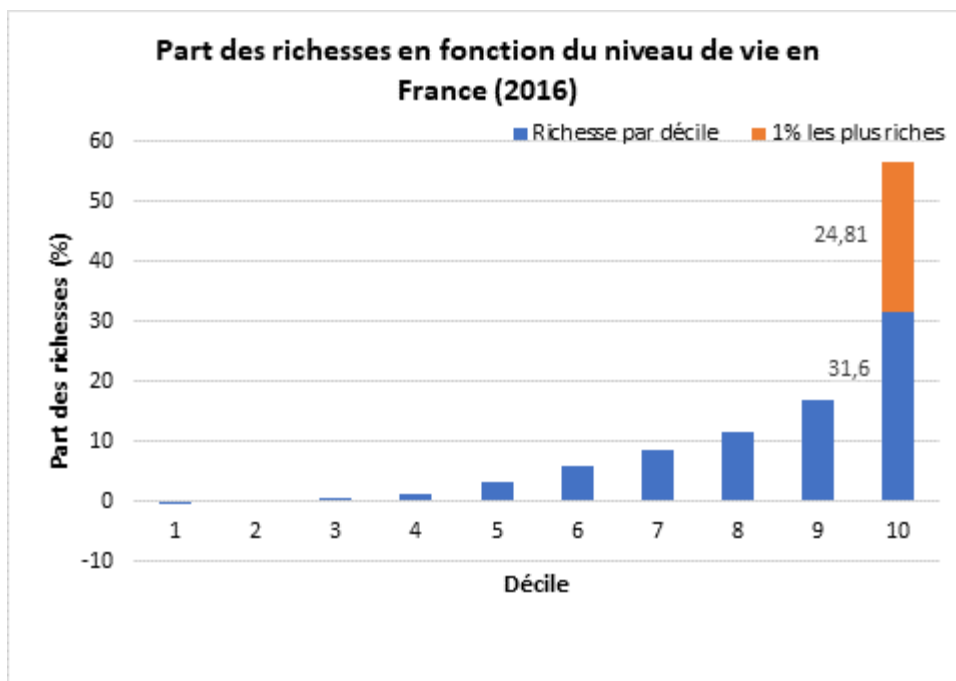
Dans le même temps, la France est le pays de la zone euro qui perd le plus du fait de l'évasion fiscale des grandes entreprises (plus de 20 milliards d'euros par an)<sup>23</sup>. Malgré une timide initiative de taxation sur le numérique, les outils de lutte contre l'évasion fiscale demeurent insuffisants pour mettre un terme à l'hémorragie fiscale.

Le Gouvernement se trouve désormais à un tournant et doit faire le choix d'une politique fiscale au service de la majorité et non d'une minorité.

# UN FOSSÉ QUI SE CREUSE ENTRE RICHES ET PAUVRES

Les inégalités s'aggravent dans le monde et en Europe, et le fossé entre les plus riches et les plus pauvres se creuse toujours davantage. Oxfam a révélé en début d'année 2017 qu'à elles seules, les huit personnes les plus riches au monde possèdent autant que les 3,6 milliards les plus pauvres<sup>24</sup>. La France est loin d'être préservée par cette augmentation mondiale des inégalités. Une tendance qui se vérifie depuis le milieu des années 1990 après plusieurs décennies de réduction significative des inégalités. Le résultat est sans appel : en 2016, les 10 % des Français-e-s les plus riches détiennent plus de 56 % des richesses quand les 50 % les plus pauvres se partagent à peine moins de 5 % du gâteau<sup>25</sup>. Au sommet de la pyramide, les 1 % les plus riches détiennent déjà près d'un quart des richesses nationales.

Graphique 1 :



Source : Calculs Oxfam à partir du World Wealth Database, Crédit Suisse<sup>26</sup>

Aux deux extrêmes, la situation est encore plus saisissante : en 20 ans, la fortune totale des dix plus grandes fortunes françaises a été multipliée par 12<sup>27</sup> pendant que le nombre de pauvres augmentait de 1,2 millions de personnes<sup>28</sup>. Résultat : en 2016, seuls 21 milliardaires français possèdent autant que les 40 % les plus pauvres de la population<sup>29</sup>.

L'aggravation des inégalités restreint considérablement la lutte contre la pauvreté. Des chercheurs ont ainsi calculé que si les inégalités ne s'étaient pas creusées entre 1990 et 2010, 200 millions de personnes supplémentaires auraient pu sortir de la pauvreté<sup>30</sup>. Un chiffre qui aurait même pu atteindre 700 millions si les populations pauvres avaient davantage bénéficié de la croissance économique que les riches<sup>31</sup>.

Dans ce contexte, la politique fiscale constitue l'un des outils les plus efficaces à destination des Etats pour lutter contre l'accroissement des inégalités et la pauvreté tout en soutenant la croissance<sup>32</sup>. En redistribuant plus équitablement les richesses et finançant les services publics, un régime fiscal progressif bien conçu peut ainsi largement contribuer à réduire l'écart entre riches et pauvres. Par exemple, le niveau de vie des 10% les plus riches a baissé de 430 euros de 2011 à 2013 notamment sous l'effet des hausses d'impôts temporaires pour les plus riches<sup>33</sup>.

## UNE RÉFORME QUI DONNE PLUS A CEUX QUI ONT DEJA BEAUCOUP

Au contraire, la réforme fiscale annoncée par le gouvernement d'Emmanuel Macron pour le projet de loi de Finances 2018 favorise largement les plus riches au détriment des plus pauvres et risque de creuser encore plus les inégalités. Les plus fortunés et les entreprises devraient sortir les grands gagnants des allègements d'impôts qui leur sont en priorité destinés.

En tout, d'ici 2022, **les entreprises et plus fortunés bénéficieront progressivement de plus de 24 milliards d'euros de cadeaux fiscaux par an (cf tableau ci-dessous).**

**Tableau 1 : Réformes fiscales favorables aux plus riches et aux entreprises**

Mesure fiscale	Coût pour l'Etat par an d'ici 2022 (milliard d'euro)	Bénéficiaires
Transformation de l'impôt sur la fortune (ISF) en impôt sur la fortune immobilière	3,6 <sup>34</sup>	340 000 ménages les plus riches
Transformation de la taxation du capital en prélèvement forfaitaire unique (taux unique de taxation du capital)	4 <sup>35</sup>	Les 10 % les plus riches devraient bénéficier de 2/3 de cette baisse
Suppression de la taxe sur les dividendes	2 <sup>36</sup>	Grandes entreprises qui versent des dividendes
Baisse de l'impôt sur les sociétés	15 à 17 <sup>37</sup>	Entreprises
Total	24,6 à 27,6	

Sur les 7,6 milliards d'euros de baisse d'impôts prévue par le gouvernement rien qu'avec l'ISF et le prélèvement forfaitaire unique, près des 2/3 sera réservée aux 1% les plus riches, soit 5,18 milliards d'euros<sup>38</sup>. La baisse de la taxe d'habitation d'ici la fin du quinquennat, qui bénéficie essentiellement aux classes moyennes, ne suffira pas à gommer un choix de politique fiscale en faveur des plus aisés, et ce d'autant plus que ces cadeaux fiscaux devraient être accompagnés de baisses importantes des prestations sociales au service des plus modestes<sup>39</sup>.

En allégeant la fiscalité des plus riches et des entreprises, le gouvernement fait ainsi le choix délibéré d'affaiblir la fonction redistributive de l'impôt en France, et de s'affranchir d'un contexte où les inégalités clivent la société.

## DES CADEAUX FISCAUX AUX PLUS RICHES

Les premiers gagnants de la réforme fiscale annoncée sont d'abord les personnes les plus aisées. Selon l'OFCE, qui a mesuré les effets redistributifs des principales mesures fiscales sur les niveaux de vie<sup>40</sup>, le constat est alarmant :

- Les 10 % les plus riches captent 46 % des gains des mesures fiscales annoncées. Ils bénéficieront en moyenne de 1 487 € de baisses d'impôts.
- Les 10 % les plus pauvres quant à eux, ne bénéficieront que d'une baisse moyenne de 81 €.

Les 10% les plus riches bénéficieront ainsi d'une **hausse de revenus 18 fois plus importante que les 10% les plus pauvres.**

	LES 10% LES PLUS PAUVRES	REVENU MÉDIAN	LES 10% LES PLUS RICHES
GAIN DE POUVOIR D'ACHAT PAR AN	+ 81 €	+ 246 €	+ 1 487 €
EN TENANT COMPTE DE LA BAISSÉ DES PRESTATIONS SOCIALES (logement, sécurité sociale, collectivités...)	- 337 €	- 69 €	+ 1 193 €

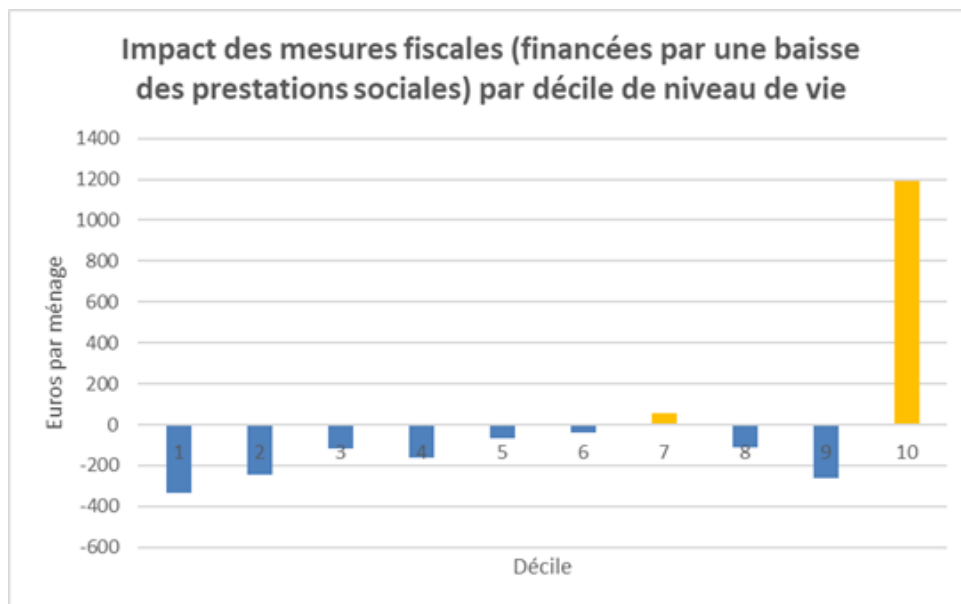
Source : OFCE

Pire encore, si ces baisses d'impôts sont financées par des baisses des prestations sociales (aides au logement, remboursement de frais de

santé etc.) comme cela semble envisagé par le gouvernement qui souhaite faire 16 milliards d'économie dès 2018<sup>41</sup>, l'écart serait encore plus important entre les plus riches et les plus pauvres. Dans cette hypothèse, chaque année :

- Les 10% les plus riches verraient leurs revenus augmenter de 1 193 €<sup>42</sup>
- Les 10% les plus pauvres verraient leur revenu annuel baisser de 337 €<sup>43</sup>, ce qui représente plus de 4% de leurs revenus.

**Graphique 2 :**



Source : OFCE<sup>44</sup>

La réforme fiscale mise en œuvre aurait alors un double impact sur les inégalités : d'une part, les plus riches verraient leurs revenus augmenter davantage que les plus pauvres et d'autre part, les plus vulnérables paieraient le coût de ces baisses d'impôts par une baisse de prestations sociales qui leur sont en priorité destinées. Les inégalités risquent donc de se creuser davantage encore.

## Réforme de l'ISF : 3,6 milliards d'euros offerts aux 1%

L'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) est la réforme la plus emblématique du gouvernement en faveur des plus riches. L'ISF qui s'applique à l'ensemble du patrimoine détenu par les plus riches, qu'il soit immobilier (maison, appartement, terrain, etc.) mobilier (œuvre d'art, bijoux, voiture etc.) ou financier (placements financiers, liquidités, etc.), sera profondément transformé. **Payé par les 340 000 ménages les plus fortunés (soit environ les 1 % les plus riches), il a rapporté 4,8 milliards d'euros à l'Etat en 2016<sup>45</sup>.** Au-delà de son rendement financier, l'ISF est un des impôts symbole dans la lutte contre les inégalités en imposant uniquement les ultra-riches, ceux qui possèdent plus de 1,3 millions d'euros de patrimoine.



La réforme annoncée par le gouvernement prévoit de transformer l'ISF en un impôt sur le patrimoine immobilier uniquement. Le capital mobilier et financier ne sera donc plus imposé alors qu'il représente la majeure partie du patrimoine des plus riches et ne cesse de croître avec les revenus. Ces capitaux exclus de l'assiette du nouvel impôt sur la fortune représentent plus de 70 % du patrimoine des 1 % les plus riches, et même 80% du patrimoine des 30 000 ménages les plus aisés (les 0,01% les plus riches).<sup>46</sup> **En conséquence, c'est près de 3/4 de l'ISF qui serait ainsi amputé : un cadeau pour les plus riches des plus riches et une baisse de recettes fiscales estimée à 3,6 milliards d'euros**<sup>47</sup>.

Avec un taux d'imposition de 1,5 % pour les plus gros patrimoines, cette transformation de l'ISF permettra aux ultra-riches **d'économiser 15 000 euros par million d'euros de patrimoine mobilier et financier désormais exonéré**. En pratique, pour une fortune estimée à 46,1 milliards d'euros (soit 2.6 millions d'années de SMIC<sup>48</sup>) équivalente à celle de Bernard Arnault<sup>49</sup> en tête du classement des milliardaires français, cette mesure fiscale pourrait représenter un cadeau de 553,2 millions d'euros<sup>50</sup>. Soit un manque à gagner pour l'Etat qui représente déjà près de 1,5 fois le montant de la baisse annoncée des APL de 5 € par mois<sup>51</sup> dont bénéficient 6,5 millions de foyers.

Dans un contexte où la fortune des milliardaires français atteint des sommets avec un bond de 21% en 2017<sup>52</sup>, le gouvernement fait donc un choix clair : celui de privilégier la richesse de quelques-uns au détriment du plus grand nombre et de la lutte contre les inégalités. La suppression du mot « solidarité » dans la transformation de l'impôt de solidarité sur la fortune en impôt sur la fortune immobilière est assez symptomatique de l'abandon de l'objectif principal de cet impôt, et de sa contribution à la redistribution des richesses.

Ce cadeau fiscal accordé aux plus riches pénalise les plus vulnérables dans un contexte où le Gouvernement peine à respecter son engagement international d'allouer 0,7% de sa richesse nationale à l'Aide Publique au Développement. Ces 3,6 milliards d'euros pourraient pourtant permettre de plus que doubler les crédits budgétaires de l'aide publique du développement destinée à lutter contre l'extrême pauvreté et le changement climatique dans le monde. Concrètement, 3,6 milliards d'euros permettraient à 50 millions de personnes d'accéder à des soins de santé primaire<sup>53</sup> - l'équivalent de la population du Kenya.

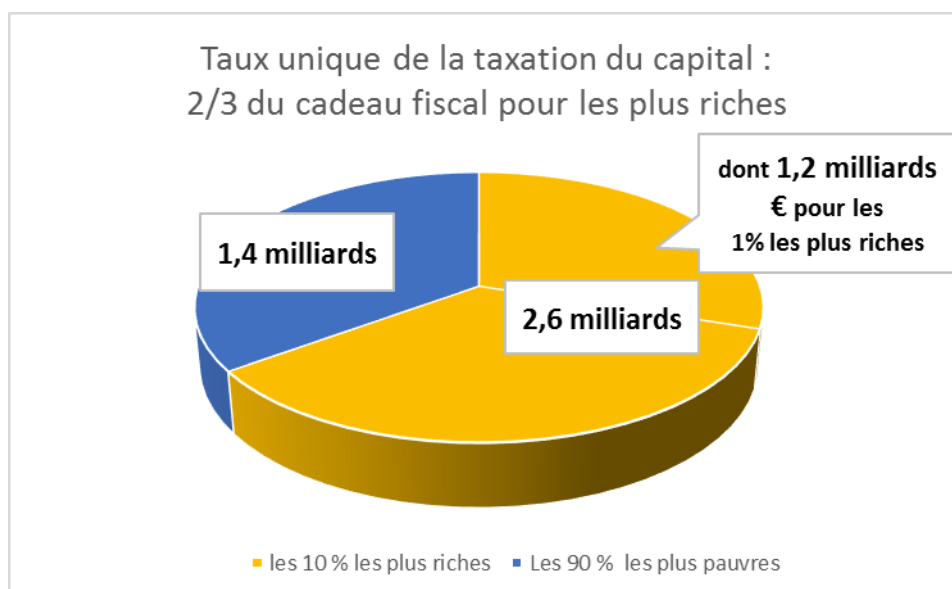
## **Taxation du capital : double jackpot pour les ultra-riches**

L'autre grande réforme emblématique en faveur des plus aisés est incarnée par la mise en place d'un prélèvement forfaitaire unique (PFU) : un taux unique de taxation de 30 % sur les revenus du capital<sup>54</sup> (ou « *flat tax* »). Jusqu'à présent, une majeure partie des revenus mobiliers (dividendes, actions, plus-values, plans d'épargne, etc.) était intégrée à l'impôt sur le revenu et ainsi soumise à un taux d'imposition progressif en fonction des revenus. La mise en place d'un prélèvement forfaitaire unique annoncée par le gouvernement va supprimer ce principe de



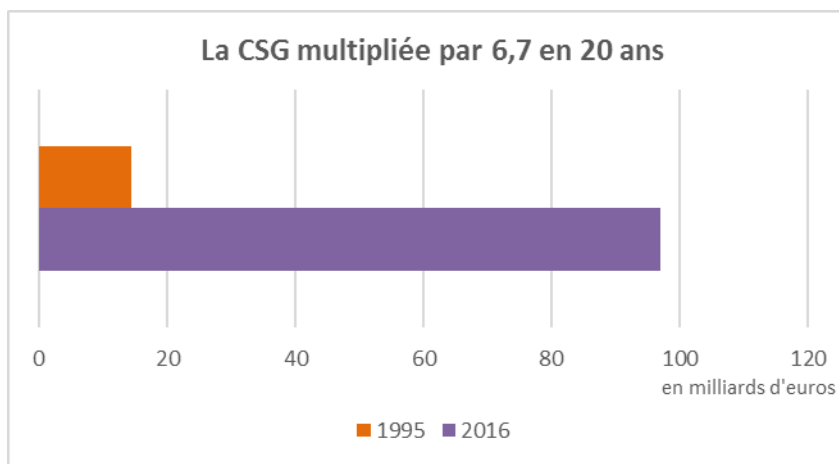
progressivité : le taux d'imposition ne variera plus en fonction des revenus mais sera fixé à un taux fixe de 30 %. Comme tout impôt à taux unique, ce nouveau PFU sera donc fortement inégalitaire et favorable aux plus riches.

Estimée à 1,5 milliard d'euros par le gouvernement, **l'OFCE estime de son côté le coût de la réforme à 4 milliards d'euros pour que la mesure ne fasse aucun perdant<sup>55</sup>**, soit davantage que la baisse prévue par an dans le budget du logement à l'horizon 2019<sup>56</sup>. Le patrimoine mobilier étant largement détenu par les ménages les plus aisés, les plus riches sortent de nouveau les grands gagnants de cette réforme. Les 10 % les plus riches devraient bénéficier de près des 2/3 de la baisse d'impôts, soit près de 2.6 milliards d'euros. Le gain est encore plus significatif pour les 1 % les plus riches qui perçoivent en moyenne 50 fois plus de revenus mobiliers que les 90 % les plus pauvres<sup>57</sup>. **Ces ultra-riches verront alors leurs impôts sur le capital baisser en moyenne de 4 225 euros, soit un gain de pouvoir d'achat de 3.1%<sup>58</sup>**. Un cadeau qui coûtera cher à l'état : 1,18 milliard d'euros de manque à gagner, que se partageront les 1% - à savoir les 350 000 ménages les plus riches de France.



#### ***Hausse de la CSG : le maintien d'un impôt injuste***

La hausse de la contribution sociale généralisée (CSG) de 7,5 à 9,2 % est également au cœur des débats. Impôt au taux fixe quelque soit le niveau de revenus, la CSG est un impôt inégalitaire qui ne permet pas de redistribuer les richesses. Pourtant, le taux de la CSG n'a cessé d'augmenter depuis sa création en 1991 où il n'était alors que de 1,1 %. **Résultat : les recettes de la CSG ont explosé depuis sa création en étant multipliées par 6,7 en l'espace de vingt ans<sup>59</sup>** et cet impôt inégalitaire est désormais la 2<sup>ème</sup> source de recettes pour l'Etat derrière un autre impôt régressif : la TVA, qui a augmenté de 73% en 20 ans<sup>60</sup>.



Compensée par la suppression d'une partie des cotisations maladie et chômage, l'impact de cette augmentation devrait être minime pour la plupart des ménages avec en moyenne un gain de niveau de vie inférieur à 1 %<sup>61</sup>. En revanche, son impact devrait se faire ressentir différemment : les fonctionnaires devraient être les seuls actifs à ne rien y gagner<sup>62</sup> et les retraités devraient en grande partie en payer le prix. En effet, tous les retraités gagnant plus de 1 200 euros verront leur CSG augmenter en moyenne de 375 € par ménage<sup>63</sup>. Sans compter les chômeurs indemnisés qui paieront également la hausse de la CSG mais ne bénéficieront pas de la baisse des cotisations chômage, soit la part la plus importante de la baisse (2,4% du salaire brut). Par ailleurs, pour le reste des salariés, l'annonce du gouvernement<sup>64</sup> du décalage dans le temps entre la hausse de la CSG dès janvier 2018 et la baisse en deux temps de cotisations salariales limite davantage encore la hausse de pouvoir d'achat.

Au final, non seulement certaines catégories sociales de la population ne bénéficieront pas de cette réforme mais son effet redistributif entre les plus riches et les plus pauvres est presque nul. Au-delà de son effet immédiat, la hausse du taux de la CSG contribue à asseoir davantage encore le poids d'un impôt injuste dans les recettes de l'Etat.

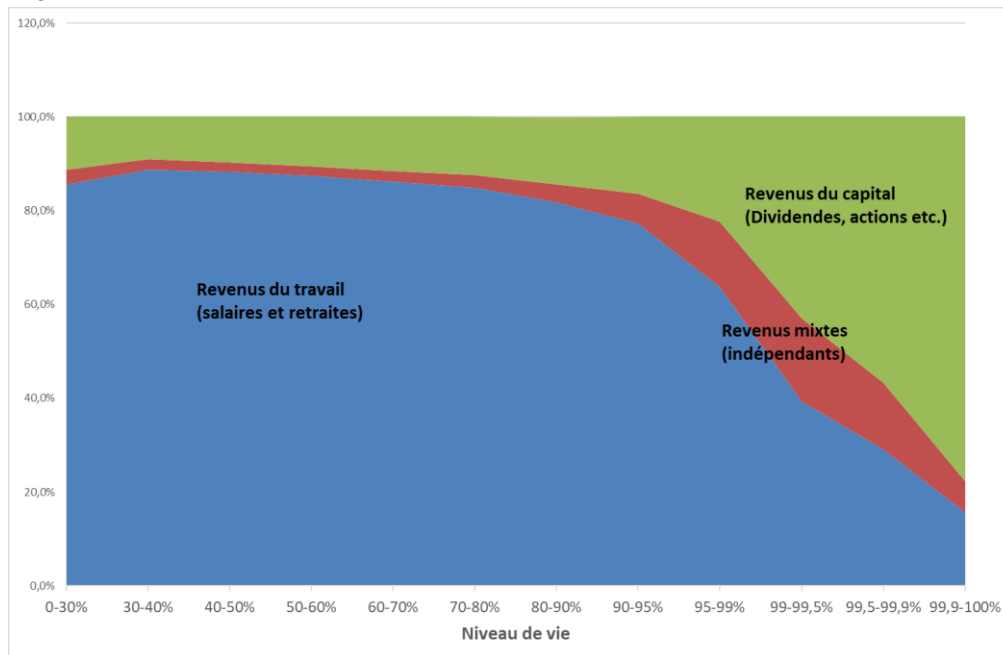
#### ***La taxe d'habitation : un cadeau social en trompe l'œil***

La suppression de la taxe d'habitation pour 80% des ménages annoncée par le gouvernement en compensation de la hausse de la CSG pour certaines catégories sociales ne sera pas suffisamment redistributive pour réduire significativement les inégalités. Tout d'abord, cette mesure ne bénéficiera pas aux ménages les plus pauvres, dont 20% sont déjà exonérés de cette taxe. La suppression de la taxe d'habitation cible donc principalement les ménages situés entre le 3<sup>ème</sup> et le 7<sup>ème</sup> décile<sup>65</sup>. Par ailleurs, son étalement dans le temps sur trois ans ne pourra compenser la hausse de la CSG qui s'effectuera dès la première année. Enfin, la réforme ne prévoit pas la révision des valeurs cadastrales sur la base de laquelle est calculée la taxe d'habitation, et qui entraîne d'importantes disparités géographiques. Si la suppression d'une partie de la taxe d'habitation permet de réduire la portée d'un impôt injuste, elle ne vise pas en priorité les ménages les plus pauvres et son financement risque de peser sur l'ensemble des ménages, limitant ainsi son effet redistributif.

Ainsi, la réforme fiscale du gouvernement dessine une trajectoire claire : alléger la contribution fiscale sur les revenus du capital et alourdir la charge fiscale sur les revenus du travail. Pourtant, comme le montre le graphique ci-dessous, c'est bien sur le capital et non sur le travail que

repose la majeure partie des revenus des plus riches, qui sortent les grands gagnants de la réforme.

### Graphique 3 : Composition des revenus en fonction des niveaux de vie



Source : B. Garbinti, J. Goupille-Lebret, T. Piketty (2017)<sup>66</sup>

Cette politique généreuse en faveur du capital est justifiée par le gouvernement dans l'objectif de favoriser l'investissement productif<sup>67</sup>. Néanmoins il est difficile d'établir un lien entre l'investissement et la taxation marginale du capital. La France est par exemple la première destination européenne pour les projets industriels<sup>68</sup>, et ce, même compte tenu de la fiscalité actuelle du capital. Un rapport remis au Premier Ministre en 2014 rappelait à juste titre que le financement n'est actuellement pas le facteur freinant l'investissement<sup>69</sup>. Nul besoin de l'épargne des plus riches pour investir : les banques se financent directement auprès de la Banque Centrale Européenne.

Au-delà des questions d'investissement, le gouvernement ravive la théorie du ruissellement en allégeant massivement la fiscalité sur le capital : les revenus dégagés par les plus riches seraient réinjectés dans l'économie et bénéficieraient in fine aux plus pauvres. Mais comme l'a souligné le Fonds Monétaire International, aucune preuve empirique n'a été apportée à cette théorie<sup>70</sup>. Les allègements fiscaux en faveur des plus riches alimentent ainsi en pratique davantage les bulles spéculatives que l'investissement productif.

# TAXATION DES ENTREPRISES : MOINS D'IMPOTS TUE L'IMPOT

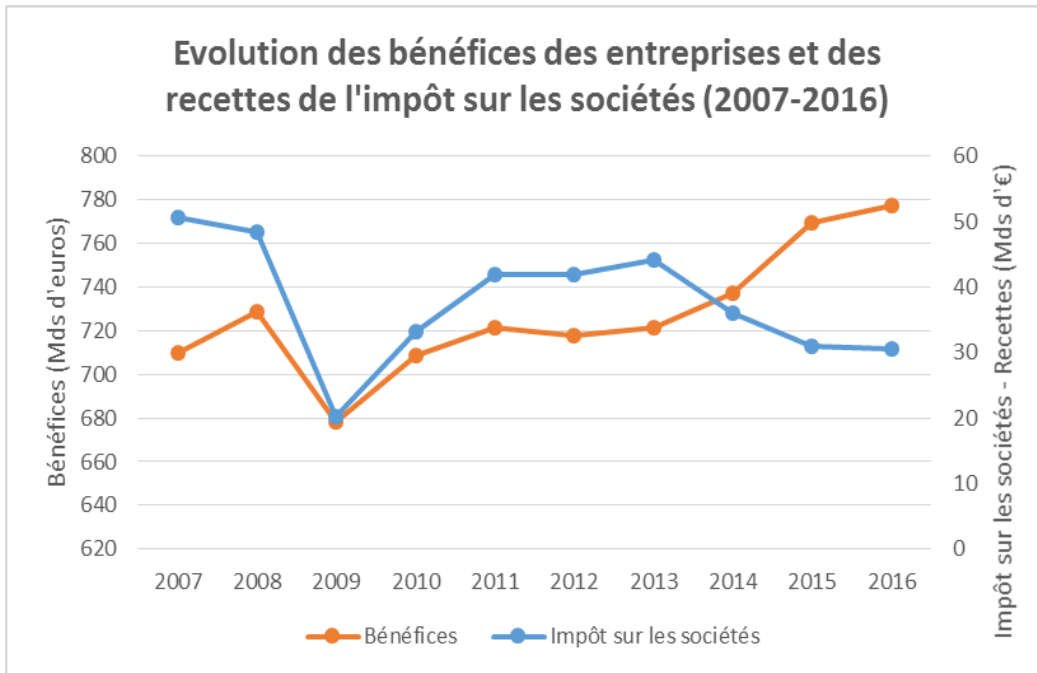
Les contributions fiscales des entreprises représentent l'autre pilier central des recettes fiscales de l'Etat et un outil efficace dans la redistribution des richesses. Les impôts sur les bénéfices des entreprises, en particulier des grandes entreprises prospères, sont l'une des formes de fiscalité les plus progressives. Ils génèrent des recettes supplémentaires pour les budgets nationaux qui, lorsqu'elles sont investies dans les services publics, réduisent les inégalités en redistribuant les richesses sous forme de « revenus virtuels » au bénéfice des plus pauvres. Les entreprises sont également elles-mêmes les premières bénéficiaires d'infrastructures de qualité ou de main d'œuvre formée, financées par les impôts.

À l'inverse, lorsque les États réduisent la charge fiscale des grandes entreprises, deux options s'offrent à eux : réduire les dépenses essentielles et indispensables pour lutter contre les inégalités et la pauvreté, ou combler le manque à gagner en augmentant d'autres impôts touchant des tranches moins aisées de la société, comme la taxe sur la valeur ajoutée (TVA).

## **Gagner plus et payer moins : cherchez l'erreur !**

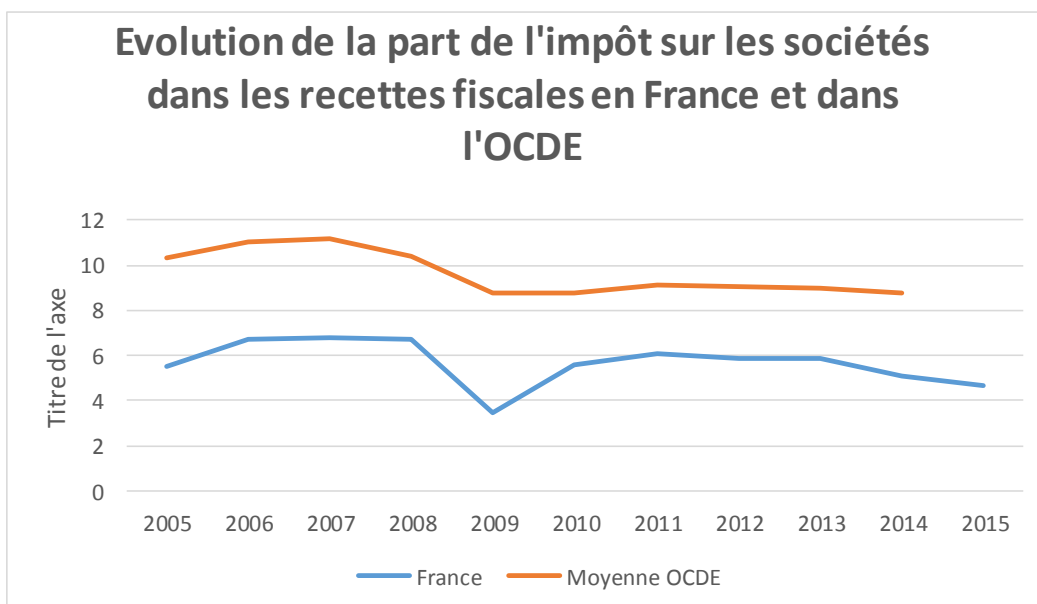
Les recettes de l'impôt sur les sociétés (IS) sont en chute libre depuis une dizaine d'années en France : elles ont baissé de 40 % depuis 2007<sup>71</sup>. Si la courbe des bénéfices des entreprises suit une tendance similaire sous l'effet de la crise économique de 2007, les entreprises ont finalement retrouvé puis dépassé leur niveau de profits d'avant crise, ce qui ne s'est pas traduit pour autant par une hausse des recettes de l'impôt sur les sociétés. Ainsi, si les bénéfices des entreprises ont augmenté de 10 % (57 milliards d'euros)<sup>72</sup> en 10 ans, les recettes de l'impôt sur les sociétés ont baissé de 40 % au cours de la même durée (20 milliards d'euros). En pratique, cela signifie donc que les entreprises se sont enrichies ces 10 dernières années, mais qu'elles ont payé moins d'impôts sur les sociétés.

**Graphique 4 :**



Si l'évolution des recettes de l'impôt sur les sociétés suit une tendance internationale à la baisse, la France reste largement en dessous des pays de l'OCDE en termes de recettes fiscales perçues de la part des entreprises. En effet, la part des recettes fiscales de l'impôt sur les sociétés dans les recettes fiscales totales est deux fois moins importante en France qu'en moyenne dans l'OCDE<sup>73</sup>.

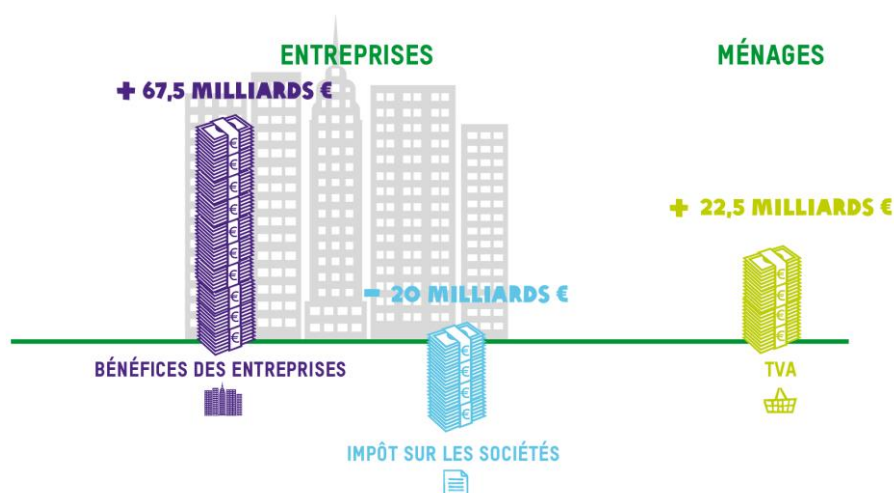
**Graphique 5 :**



Le manque à gagner dû à la baisse des recettes fiscales des entreprises a été compensé par la fiscalité sur les ménages. Il est frappant de mettre en relation cette baisse de l'impôt sur les sociétés avec la hausse la

TVA : alors que les recettes de l'impôt sur les sociétés ont baissé de 40 % en 10 ans, celles de la TVA ont augmenté de 13% (16.5 milliards d'euros)<sup>74</sup> et représentent désormais la 1ère recette fiscale de l'Etat<sup>75</sup>. Pourtant, la TVA est un des impôts les plus injustes, en reposant en proportion davantage sur les ménages les plus pauvres : le montant de la TVA payé par les 10 % les moins riches représente 12,5 % de leurs revenus tandis que le montant de TVA payé par les 10 % les plus riches représente moins de 5 % de leurs revenus<sup>76</sup>.

## EVOLUTION SUR LES 10 DERNIERES ANNEES (2007 – 2016)



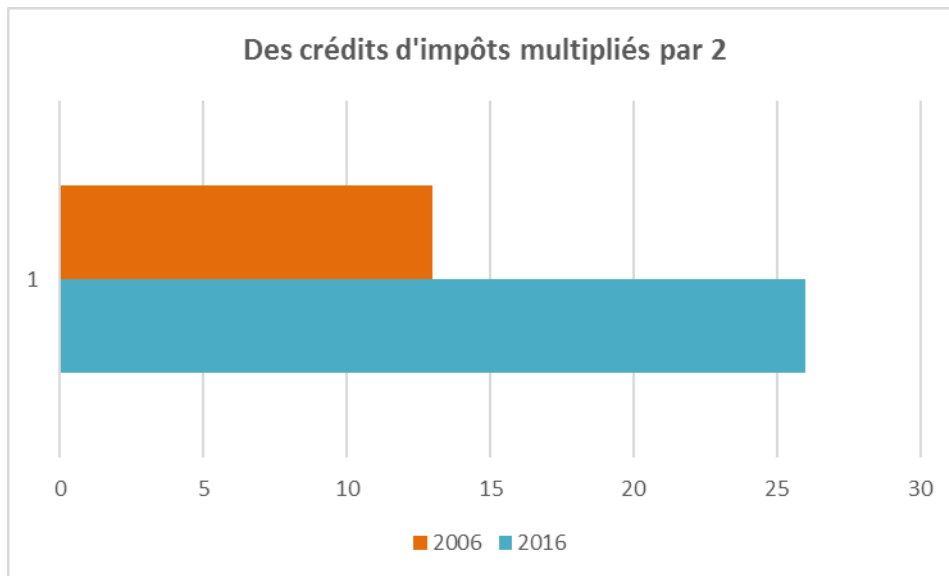
Ainsi, non seulement l'impôt sur les sociétés joue de moins en moins son rôle redistributif, mais les ménages en paient aussi le prix fort. C'est dans ce contexte que le gouvernement a décidé de baisser progressivement le taux d'imposition sur les sociétés de 33,3 % aujourd'hui à 25 % d'ici 2022<sup>77</sup>, accélérant davantage encore le nivellement par le bas de cet impôt. Cette baisse du taux d'imposition de plus de 8 points pourrait à terme coûter à l'Etat entre 15 et 17 milliards d'euros par an selon les simulations de l'OFCE<sup>78</sup>, ce qui **diviserait par deux les recettes de l'impôt sur les sociétés**.

Le gouvernement justifie cette baisse de la taxation des entreprises dans l'espoir d'attirer de nouveaux investissements. Pourtant, les faits démontrent que les taux d'imposition sur les sociétés ne représentent pas le déterminant principal du choix d'investissement d'une entreprise. Le rapport du Forum économique mondial sur la compétitivité mondiale identifie 12 raisons qui poussent les entreprises à investir dans un pays<sup>79</sup>. Les plus importantes sont la qualité des infrastructures du pays, la présence d'une main-d'œuvre qualifiée et en bonne santé, ainsi que la stabilité sociale. Des investissements pour lesquels les contributions fiscales des entreprises sont pourtant indispensables.

Cette baisse de l'impôt sur les sociétés est aggravée par l'érosion des assiettes fiscales, caractérisée par la multiplication des crédits d'impôts d'une part et les pratiques d'évasion fiscale des grandes entreprises d'autre part.

## Des crédits d'impôts de plus en plus généreux

La baisse conséquente des recettes de l'impôt sur les sociétés ces dix dernières années est en grande partie due à **l'explosion des crédits d'impôts qui ont quasiment doublé en 10 ans**<sup>80</sup> pour représenter plus de 26 milliards d'euros en 2016. Les grandes entreprises sont les premières bénéficiaires de ces généreux allègements fiscaux, dont l'efficacité pose aujourd'hui question.



Parmi la large palette d'aides fiscales à l'innovation, certaines apparaissent particulièrement problématiques :

- Le crédit d'impôt recherche (CIR), qui connaît une année record avec un coût évalué à 5,5 milliards d'euros pour 2017<sup>81</sup>, a été multiplié par 10 en l'espace de 10 ans<sup>82</sup>. Il constitue un des dispositifs fiscaux en faveur de la recherche et du développement parmi les plus généreux du monde, dont bénéficient essentiellement les très grandes entreprises. Ces dernières représentent en effet seulement 0,6 % des bénéficiaires mais touchent 34,5 % des créances<sup>83</sup>.
- Le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) pèse près de 16 milliards d'euros<sup>84</sup> dans les finances publiques, un coût qui devrait rester similaire une fois transformé en allègement de cotisations sociales dans les années à venir<sup>85</sup>.
- Le régime fiscal privilégié sur les brevets (*patent box*), décrié par l'OCDE et l'Union européenne<sup>86</sup>, offre un taux d'imposition de 15 % aux revenus issus de la propriété intellectuelle, soit plus de deux fois moins que le reste des bénéfices. Ce régime a bénéficié en grande majorité en 2016 à seulement 300 grandes entreprises<sup>87</sup>.

L'efficacité de ces avantages fiscaux est aujourd'hui extrêmement difficile à évaluer tant règne une opacité sur ses bénéficiaires et ses contreparties. En effet, rares sont les entreprises qui dévoilent le montant de crédit d'impôt qu'elles ont reçu et aucune évaluation sur l'efficacité de ces dispositifs n'a été rendue publique. Un rapport sénatorial critique sur le manque d'efficacité du crédit d'impôt recherche a même été passé



sous silence<sup>88</sup>.

Pourtant, la question de l'efficacité de ces dispositifs est réelle. Un rapport a ainsi documenté comment Sanofi a bénéficié de 2 milliards d'euros de CIR entre 2008 et 2012 tout en détruisant 2 400 emplois dans ses laboratoires<sup>89</sup>. Les grandes entreprises semblent les premières gagnantes de ces généraux avantages fiscaux, qui apparaissent hors de proportion avec les investissements effectués. Les entreprises de plus de 500 salariés bénéficient ainsi de 63 % du CIR tout en n'ayant créé que 19 % des nouveaux emplois en recherche & développement<sup>90</sup>. De même pour la *patent box* dont les 88 % des exonérations sont captées par les grandes entreprises alors qu'elles ne réalisent que 62 % des investissements en recherche & développement<sup>91</sup>. Pire encore, ce régime pousse à une localisation artificielle des brevets en France pour bénéficier de l'avantage fiscal : 26 % des brevets déposés en France ont en réalité été développés à l'étranger contre 13,5 % en moyenne pour l'ensemble des pays.

### **Lutte contre l'évasion fiscale : des outils toujours insuffisants**

Dans le même temps, nombreuses sont les entreprises multinationales à ne pas payer leur juste part d'impôts. Airbnb, Facebook, Google... les dernières affaires d'évasion fiscale présumée qui ont émaillé l'été rappellent à quel point il est monnaie courante pour des grandes entreprises de diminuer leur contribution fiscale. Rien que pour l'affaire Google, le fisc français réclamait au géant du Net la somme de 1,115 milliard d'euros d'arriérés d'impôts sur la période 2005 à 2010<sup>92</sup>.

Selon les derniers calculs effectués par des chercheurs de l'université de l'ONU<sup>93</sup>, la France est le pays de la zone euro qui perd le plus du fait de l'évasion fiscale des grandes entreprises. Ce sont ainsi au moins 20 milliards d'euros qui échappent chaque année à l'Etat français à cause de l'évasion fiscale des grandes entreprises, soit plus de 2/3 des recettes fiscales de l'impôt sur les sociétés en 2016.

Néanmoins, et comme le rappelle la décision du tribunal administratif de Paris qui a donné raison à Google qui contestait le redressement fiscal<sup>94</sup>, les outils juridiques sont faibles pour lutter contre l'évasion fiscale des grandes entreprises. Plusieurs obstacles rendent extrêmement difficile la traque des sommes fiscales perdues par l'Etat. Tout d'abord, pour qu'une entreprise soit taxée en France, il faut qu'elle dispose d'un établissement stable, à savoir une structure installée en France à travers laquelle elle exerce son activité sur le territoire. Or, pour de nombreux secteurs d'activité et en particulier le numérique, les services peuvent être directement vendus et facturés depuis un paradis fiscal. L'initiative de la France au sein de l'Union Européenne de taxation sur le chiffre d'affaires représente en ce sens une prise de conscience salutaire du problème mais ne permettra pas de s'attaquer en profondeur aux phénomènes d'évasion fiscale car une majorité d'entreprises du numérique enregistrent directement leur chiffre d'affaires dans d'autres pays comme c'est le cas d'Airbnb en Irlande ou Uber aux Pays-Bas<sup>95</sup>.

Par ailleurs, seul le ministère du Budget peut engager des poursuites pénales pour malversations fiscales et non le procureur comme dans toute autre affaire judiciaire. Ce monopole appelé « verrou de Bercy » limite drastiquement le nombre de poursuites judiciaires : sur les 16 300

manquements délibérés constatés par le fisc français, seules 1 000 poursuites sont engagées<sup>96</sup>. Un amendement de suppression du verrou de Bercy a été discuté cet été dans le cadre du projet de loi confiance mais a été rejeté à une courte majorité<sup>97</sup>.

Au-delà des questions judiciaires, l'évasion fiscale des entreprises est alimentée par la concurrence fiscale entre les Etats et l'opacité qui règne sur les activités des entreprises. Les paradis fiscaux, y compris des Etats européens, multiplient les incitations fiscales et les baisses d'impôt, ce qui conduit à un nivellement par le bas de l'impôt sur les sociétés partout dans le monde<sup>98</sup>. A cela s'ajoute un manque de transparence sur les activités des entreprises, qui leur permettent alors facilement de se jouer des règles fiscales internationales pour transférer artificiellement leurs bénéfices vers le pays aux dispositions fiscales les plus avantageuses. Dans un contexte où plus de la majorité des échanges commerciaux se déroulent désormais entre les filiales d'une même entreprise<sup>99</sup>, notre système fiscal ne semble plus adapté à l'économie actuelle.

Les grandes entreprises sortent alors les grandes gagnantes de ce tour de passe-passe fiscal, ce qui introduit également un déséquilibre important avec les petites et moyennes entreprises qui ne sont pas en mesure d'utiliser une myriade de filiales dans les paradis fiscaux pour diminuer leurs contributions fiscales.

## Fin de la taxation sur les dividendes

Sous l'effet combiné des baisses d'impôt et de l'évasion fiscale, les contributions fiscales des entreprises tendent ainsi à diminuer et les bénéfices à augmenter. Le premier semestre 2017 annonce des chiffres record pour l'année avec plus de 50 milliards de bénéfices déjà dégagés par les entreprises du CAC 40 au cours du premier semestre<sup>100</sup>. Dans ce contexte, il y a de fortes chances que les entreprises françaises soient encore plus généreuses en dividendes cette année, après une augmentation de 11,8 % en 2016 où elles ont atteint le niveau record de 54,3 milliards de dollars<sup>101</sup>. La France est ainsi le pays de l'UE où les entreprises reversent le plus de dividendes en volume<sup>102</sup>.

Pourtant, le gouvernement prévoit de supprimer la taxe sur les dividendes versée par les entreprises à leurs actionnaires, qui rapportait à l'Etat plus de 2 milliards d'euros par an<sup>103</sup>, soit presque l'équivalent du budget finançant des contrats aidés pour l'année 2017<sup>104</sup>. Même si sous sa forme actuelle, cette taxe a été en partie invalidée par la justice européenne, aucune proposition n'est désormais sur la table pour la remplacer sous une autre forme malgré une piste avortée de prélèvement exceptionnel des grands groupes<sup>105</sup>. La taxe sur les dividendes avait pourtant pour double objectif d'encourager les entreprises à réinvestir et de favoriser la rémunération du travail sur le capital dans un contexte d'explosion des dividendes versés.

## Tapis rouge à la finance

Dans cet océan de mesures favorables aux entreprises, un secteur tire particulièrement son épingle du jeu : le secteur financier, qui a l'oreille du Président et du Premier Ministre. En juillet dernier, le chef du

Gouvernement a annoncé des mesures censées renforcer l'attractivité de la place de Paris, dans le contexte du Brexit. L'une des premières victimes de cette orientation politique est la taxe française sur les transactions financières : son extension aux transactions intra-journalières, qui devait entrer en application dès janvier 2018, a été supprimée. Cette mesure aurait pourtant pu rapporter entre 2,25 et 4,63 milliards d'euros supplémentaires par an.<sup>106</sup>

Par ailleurs, la France a souhaité repousser les négociations relatives à la taxe européenne sur les transactions financières, qui aurait dû faire l'objet d'un accord en juillet 2017 comme s'y étaient engagés François Hollande et la chancelière Angela Merkel. Selon les plus récentes estimations, une telle taxe pourrait dégager entre 6 et 10 milliards d'euros par an en France (20 à 22 milliards d'euros en Europe) sur la base du modèle de la Commission européenne.<sup>107</sup> Or, non seulement la crainte évoquée d'une perte d'attractivité de la place de Paris semble infondée<sup>108</sup>, mais surtout ces abandons et reports profitent directement au secteur financier car cette taxe est payée par les institutions financières, - les banques, investisseurs institutionnels, grands fonds d'investissement - qui réalisent la majorité des transactions sur les marchés financiers.

## CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Les inégalités ne sont pas une fatalité et la politique fiscale joue un rôle important dans la redistribution des richesses et le financement des services essentiels indispensables à la réduction des écarts entre plus riches et plus pauvres. Pourtant, les réformes fiscales annoncées par le gouvernement prennent une toute autre direction : elles privilégient le revenu des plus riches et des entreprises en multipliant les cadeaux fiscaux à leur égard.

Le risque est alors double : creuser davantage le fossé qui sépare les plus riches des plus pauvres en France et se priver de ressources fiscales essentielles pour investir dans des services publics de qualité.

Des alternatives existent pourtant pour ré-équilibrer la balance entre les plus riches et les plus pauvres et rendre les contributions fiscales plus justes et progressives. Dès le cadre du prochain projet loi de finances, le gouvernement doit :

- Mettre en place un dispositif afin d'évaluer l'impact des réformes fiscales sur les inégalités de manière annuelle. Celui-ci peut être intégré au rapport annuel sur les nouveaux indicateurs de richesse
- Créer une mission d'information parlementaire sur l'impact des réformes fiscales sur les inégalités
- Maintenir un impôt sur la fortune qui impose les revenus mobiliers
- Maintenir un impôt au taux progressif sur le capital et non un taux unique

- Rééquilibrer sur le long terme la balance entre les impôts directs et indirects afin de transférer la charge fiscale du travail et de la consommation vers la richesse, le capital et les revenus tirés de ces actifs
- Œuvrer à mettre un terme à la concurrence fiscale entre les Etats et défendre un taux d'imposition sur les sociétés équitable, à commencer par le maintien du taux d'imposition français sur les sociétés à 33,3%
- Œuvrer à la mise en place d'une taxation sur les dividendes qui encourage les entreprises à réinvestir et favorise la rémunération du travail sur le capital
- Cesser d'accorder des crédits d'impôts discrétionnaires et soumettre toute incitation fiscale à une transparence absolue et une évaluation rigoureuse de son efficacité, des répercussions économiques, des détournements éventuels, des risques (y compris leur contribution à un nivellement par le bas au niveau mondial et régional) et des contreparties attendues.
- Obliger toutes les grandes multinationales françaises à rendre publiques des informations relatives à leur activité (bénéfices, chiffre d'affaires, nombre d'employés) et aux impôts qu'elles payent dans chacun des pays où elles sont implantées, sans exception.
- Renforcer, en France, les poursuites pénales ainsi que les sanctions pour lutter contre la fraude et l'évasion fiscales. Il s'agit notamment de ne plus conférer au Ministre des Finances le monopole en matière d'ouverture de poursuites pénales (le « verrou de Bercy »).
- Garantir une TTF ambitieuse pour la solidarité internationale et le climat, en :
  - affectant 100 % des revenus de cette taxe en faveur de la solidarité internationale et du climat ;
  - augmentant le taux de la TTF à 0,5 % ;
  - maintenant la taxation des opérations intra-journalières dès janvier 2018.

# NOTES

<sup>1</sup> Calculs réalisés à partir des données du Crédit suisse (2016), « Global Wealth Databook 2016 ». <http://publications.credit-suisse.com/tasks/render/file/index.cfm?fileid=AD6F2B43-B17B-345E-E20A1A254A3E24A5>. Les richesses correspondent aux revenus et la patrimoine détenus, moins les dettes.

<sup>2</sup> Les 21 milliardaires français les plus riches en 2016 sont : Liliane Bettencourt : héritière de la marque de cosmétiques l'Oréal ; Bernard Arnault : propriétaire du groupe de luxe LVMH ; Serge Dassault : président du groupe aéronautique Dassault ; François Pinault : fondateur de Kering un des leaders mondiaux de l'habillement et des accessoires ; Alain Wertheimer et Gérard Wertheimer : propriétaires de Chanel et des cosmétiques Bourjois ; Xavier Niel : fondateur du fournisseur d'accès internet et opérateur mobile Free ; Emmanuel Besnier : PDG de Lactalis ; Jean-Claude Decaux : fondateur de la société JCDecaux ; Patrick Drahi : président-fondateur du consortium luxembourgeois Altice, principal actionnaire du groupe SFR, de Virgin Mobile; Vincent Bolloré : PDG du groupe Bolloré et à la tête des conseils de surveillance de Vivendi et du groupe Canal+ ; Pierre Bellon : fondateur et président d'honneur de Sodexo ; Carrie Perrodo, propriétaire et co-fondatrice du groupe pétrolier Perenco, Martin & Olivier Bouygues : respectivement PDG et Directeur général délégué du groupe Bouygues ; Michel Leclercq : fondateur de Decathlon ; Alain Merieux : fondateur de bioMérieux, leader mondial de la microbiologie ; Bernard Fraisse, fondateur de Fareva, important sous-traitant pharmaceutique ; Marie Besnier Beauvalot, une des héritières du groupe Lactalis ; Jean-Michel Besnier : un des héritiers du groupe Lactalis ; Jean Pierre Cayard : directeur de la Martiniquaise, spécialisée dans la fabrication et la distribution de vins et spiritueux ; Louis Le Duff : fondateur du Groupe Le Duff, qui regroupe des enseignes de restauration et d'alimentation telles que Brioche Dorée, Del Arte, Bridor, etc.

Les données utilisées pour calculer les richesses détenues par les 40 % les plus pauvres sont issues du « Global Wealth Databook 2016 » du Crédit Suisse.

<sup>3</sup> Challenges (2017), « Classement 500 Fortunes de France 2017 : les secrets d'une hausse sans précédent » [https://www.challenges.fr/classement/classement-500-fortunes-de-france-2017-les-secrets-d-une-hausse-sans-precedent\\_483334](https://www.challenges.fr/classement/classement-500-fortunes-de-france-2017-les-secrets-d-une-hausse-sans-precedent_483334)

<sup>4</sup> Population pauvre au seuil de 50% du revenu médian (3,7 millions en 1990 contre 5 millions en 2015) Observatoire des inégalités (2017), *Rapport sur les inégalités en France*, Edition 2017

<sup>5</sup> L'OFCE a réalisé un scénario macroéconomique à partir des mesures proposées dans le programme présidentiel et amendés par le Premier ministre lors de son discours de politique générale. E.Heyer, P.Madec, M.Plane, X.Timbeau (2017), Evaluation du programme présidentiel pour le quinquennat 2017-2022, OFCE policy brief, 12 juillet 2017 <https://www.ofce.sciences-po.fr/pdf/pbrief/2017/pbrief25.pdf>

<sup>6</sup> Ibid

<sup>7</sup> L'ISF ne devrait rapporter plus que 1,2 milliard par an, soit 3,6 milliards de moins qu'en 2016 (4,8 milliards d'euros). Le Monde (2017), « Le projet du gouvernement pour alléger l'ISF et la fiscalité des entreprises », 30 août 2017, [http://abonnes.lemonde.fr/politique/article/2017/08/30/le-projet-du-gouvernement-pour-alleger-l-isf-et-la-fiscalite-des-entreprises\\_5178402\\_823448.html](http://abonnes.lemonde.fr/politique/article/2017/08/30/le-projet-du-gouvernement-pour-alleger-l-isf-et-la-fiscalite-des-entreprises_5178402_823448.html)

<sup>8</sup> 17 532 euros par an pour une personne au SMIC, il lui faudrait alors 2.7 millions d'années pour gagner cette somme

<sup>9</sup> Sur la base d'une fortune personnelle équivalente, sans aucun dispositif spécifique ni volonté de faire valoir un quelconque allègement fiscal ou crédit d'impôt. Comme l'indiquent les termes « fortune équivalente » et l'utilisation du conditionnel, l'objectif de cet exemple est bien de donner un ordre de grandeur des économies possibles pour les très riches et non d'évaluer précisément les économies de Bernard Arnault, par ailleurs adepte de l'évasion fiscale et payant en conséquence déjà très peu d'impôts. Le capital financier étant désormais exclu de l'assiette de l'ISF, les très riches jusqu'alors taxés à 1,5 % sur leurs avoirs financiers, pourront désormais économiser 15 000 euros sur chaque million d'euro de patrimoine financier – un fait incontestable. L'objectif du cas théorique présenté est de montrer ce que représenteraient ces 15 000 euros d'économie par million d'euro de patrimoine pour des gros patrimoines. Sachant qu'en moyenne le patrimoine financier représente 80 % du patrimoine des 0,01 % les plus riches, ce seraient ainsi 36,8 milliards d'euros qui seraient ainsi exclus de l'assiette fiscale dans le cas d'une fortune de 48 milliards d'euros. A hauteur de 15 000 euros d'impôts en moins pour chaque million de patrimoine, cela représenterait bien une économie de 553 millions. L'objectif de ce cas n'est donc aucunement d'évaluer précisément le montant d'impôts payés ou gagnés par Bernard Arnault mais plutôt de donner un ordre de grandeur des équivalents en gains pour les très riches que représente la suppression de l'ISF. Un gain colossal puisque sera désormais exclu l'essentiel du patrimoine des très riches du calcul de l'Impôt sur la Fortune Immobilière qui viendra remplacer l'ISF.

<sup>10</sup> En appliquant la part moyenne de capital mobilier et financier des 1% les plus riches (80%) à la fortune de 46,8 milliards d'euros, on obtient une estimation de capital mobilier et financier de 36,8 milliards d'euros, qui seront désormais exonérés de l'ISF. Au taux d'imposition de 1,5%, cela représente donc 552 millions d'euros d'économies d'impôts.

<sup>11</sup> Baisse annuelle de 390 millions d'euros Le Monde (2017), « Les aides au logement baisseront de 5 euros par mois dès octobre », 22 juillet 2017, [http://abonnes.lemonde.fr/logement/article/2017/07/22/matignon-annonce-que-l-aide-personnalisee-au-logement-diminuera-de-5-euros-par-mois-des-octobre\\_5163855\\_1653445.html](http://abonnes.lemonde.fr/logement/article/2017/07/22/matignon-annonce-que-l-aide-personnalisee-au-logement-diminuera-de-5-euros-par-mois-des-octobre_5163855_1653445.html)

<sup>12</sup> Le programme d'Emmanuel Macron prévoit que la mise en place d'un PFU n'ait aucun impact négatif sur le niveau de vie des ménages détenteurs de patrimoine mobilier. Or d'après les simulations de l'OFCE pour qu'aucun ménage ne connaisse une hausse d'imposition sur le capital mobilier (en leur laissant la possibilité de choisir le mode d'imposition le moins élevé), la mise en place du PFU coûterait 4 milliards d'euros. L.Aparisi de Lannoy, P.Madec (2017), Fiscalité du capital mobilier quel impact du prélèvement forfaitaire unique (PFU), OFCE Policy Brief 19, OFCE fiche 19 <https://www.ofce.sciences-po.fr/pdf/pbrief/2017/pbrief19.pdf>

- <sup>13</sup> Le gouvernement a annoncé une baisse de 3,3 milliards entre 2017 et 2019 (18,2 à 14,9 milliards d'euros) L'Obs, « Coupes budgétaires : logement, le grand perdant du quinquennat Macron ? » <http://tempsreel.nouvelobs.com/economie/20170919.OBS4829/coupes-budgetaires-logement-le-grand-perdant-du-quinquennat-macron.html>
- <sup>14</sup> . L.Aparisi de Lannoy, P.Madec (2017), Ibid
- <sup>15</sup> 14,4 milliards d'euros en 1995 contre 97,1 milliards d'euros en 2016. Insee, comptes nationaux - base 2010.
- <sup>16</sup> 89,4 milliards d'euros en 1995 contre 154,2 milliards d'euros en 2016. . Insee, comptes nationaux - base 2010
- <sup>17</sup> L'OFCE a fait 3 scénarios pour mesurer l'impact de la baisse du taux d'imposition sur les sociétés, en prenant comme point de référence le taux d'imposition implicite actuel des entreprises (correspondant à la contribution fiscale réelle des entreprises). Dans le 1er scénario, toutes les entreprises qui sont à 33,3% passent à 25%, ce qui correspond à un petit nombre d'entreprises (sous l'effet des multiples exonérations existantes, peu sont les entreprises à payer effectivement 33,3% d'impôts). Ce scénario, peu probable, a donc été écarté dans le cadre de ce rapport. Dans les deux autres scénarios, soit toutes les entreprises perdent 8 1/3 points de pourcentage sur la taux d'imposition implicite (17 milliards d'euros), soit le taux d'imposition implicite de chaque entreprise est baissé de 25% (14 milliards). Le dernier scénario est jugé comme le plus crédible par l'OFCE. S.Guillou, L.Nesta, E.Salies (2017), La réforme de l'impôt sur les Sociétés, OCDE Policy analysis Mesure 6, <https://www.ofce.sciences-po.fr/pdf/pbrief/2017/OFCE-Fiche6-Reforme-IS-12-07.pdf>
- <sup>18</sup> Net de crédit d'impôt : 50,6 milliards d'euros en 2007 contre 30,5 milliards d'euros en 2016. Source nsee, comptes nationaux - base 2010.
- <sup>19</sup> Excédent brut d'exploitation et revenu mixte brut. Source : statistiques OCDE OECD.stat
- <sup>20</sup> 14,4 milliards d'euros en 2007 à 26,1 milliards en 2016. Calculs Oxfam à partir de données INSEE
- <sup>21</sup> 2,04 milliards d'euros en 2016. Source DGFIP
- <sup>22</sup> 2,4 milliards d'euros en 2017. Source DGEFP
- <sup>23</sup> UNU-WIDER (2017), « Global distribution of revenue loss from tax avoidance » <https://www.wider.unu.edu/publication/global-distribution-revenue-loss-tax-avoidance>
- <sup>24</sup> Oxfam (2017), *Une économie au service des 99%*, <https://www.oxfamfrance.org/sites/default/files/rapportdavos2017methodologie.pdf>
- <sup>25</sup> Calculs réalisés à partir des données du Crédit suisse (2016), « Global Wealth Databook 2016 ». <http://publications.credit-suisse.com/tasks/render/file/index.cfm?fileid=AD6F2B43-B17B-345E-E20A1A254A3E24A5>. Les richesses correspondent aux revenus et la patrimoine détenus, moins les dettes.
- <sup>26</sup>Crédit suisse (2016), *Global Wealth Databook 2016*, <http://publications.credit-suisse.com/tasks/render/file/index.cfm?fileid=AD6F2B43-B17B-345E-E20A1A254A3E24A5>
- <sup>27</sup>Challenges (2017), « Classement 500 Fortunes de France 2017 : les secrets d'une hausse sans précédent » [https://www.challenges.fr/classement/classement-500-fortunes-de-france-2017-les-secrets-d-une-hausse-sans-precedent\\_483334](https://www.challenges.fr/classement/classement-500-fortunes-de-france-2017-les-secrets-d-une-hausse-sans-precedent_483334)
- <sup>28</sup> Population pauvre au seuil de 50% du revenu médian (3,7 millions en 1990 contre 5 millions en 2015) Observatoire des inégalités (2017), Ibid
- <sup>29</sup> Les 21 milliardaires français les plus riches en 2016 sont : Liliane Bettencourt : héritière de la marque de cosmétiques l'Oréal ; Bernard Arnault : propriétaire du groupe de luxe LVMH ; Serge Dassault : président du groupe aéronautique Dassault ; Francois Pinault : fondateur de Kering un des leaders mondiaux de l'habillement et des accessoires ; Alain Wertheimer et Gerard Wertheimer : propriétaires de Chanel et des cosmétiques Bourjois ; Xavier Niel : fondateur du fournisseur d'accès internet et opérateur mobile Free ; Emmanuel Besnier : PDG de Lactalis ; Jean-Claude Decaux : fondateur de la société JCDecaux ; Patrick Drahi : président-fondateur du consortium luxembourgeois Altice, principal actionnaire du groupe SFR, de Virgin Mobile ; Vincent Bolloré : PDG du groupe Bolloré et à la tête des conseils de surveillance de Vivendi et du groupe Canal+ ; Pierre Bellon : fondateur et président d'honneur de Sodexo ; Carrie Perrodo, propriétaire et co-fondatrice du groupe pétrolier Perenco, Martin & Olivier Bouygues : respectivement PDG et Directeur général délégué du groupe Bouygues ; Michel Leclercq : fondateur de Decathlon ; Alain Merieux : fondateur de bioMérieux, leader mondial de la microbiologie ; Bernard Fraisse, fondateur de Fareva, important sous-traitant pharmaceutique ; Marie Besnier Beauvalot, une des héritières du groupe Lactalis ; Jean-Michel Besnier : un des héritiers du groupe Lactalis ; Jean Pierre Cayard : directeur de la Martiniquaise, spécialisée dans la fabrication et la distribution de vins et spiritueux ; Louis Le Duff : fondateur du Groupe Le Duff, qui regroupe des enseignes de restauration et d'alimentation telles que Brioche Dorée, Del Arte, Bridor, etc.
- Les données utilisées pour calculer les richesses détenues par les 40 % les plus pauvres sont issues du « Global Wealth Databook 2016 » du Crédit Suisse.
- <sup>30</sup> C. Hoy et E. Samman (2015) « What if Growth had been as Good for the Poor as Everyone Else? », Londres : Overseas Development Institute (ODI). <http://www.odi.org/sites/odi.org.uk/files/odi-assets/publications-opinion-files/9655.pdf>
- <sup>31</sup> M. Cruz, J. Foster, B. Quillin et P. Schellekens (2015) « Ending Extreme Poverty and Sharing Prosperity: Progress and Policies », Note de recherche sur les politiques PRN/15/03, Groupe de la Banque mondiale. <http://pubdocs.worldbank.org/pubdocs/publicdoc/2015/10/109701443800596288/PRN03-Oct2015-TwinGoals.pdf>

- <sup>32</sup> FMI (2014), « Fiscal Policy and Income Inequality », document politique du FMI, Washington, D.C
- <sup>33</sup> Observatoire des Inégalités (2017), Ibid
- <sup>34</sup> Le ministère de l'économie a indiqué que le rendement de l'ISF ne devrait être plus que d'1,2 milliard par an, soit 3,6 milliards de moins que l'année précédente. Le Monde, « Que change la réforme de l'ISF d'Emmanuel Macron ? », 30 août 2017 [http://abonnes.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2017/08/30/que-change-la-reforme-de-l-isf-d-emmanuel-macron\\_5178657\\_4355770.html](http://abonnes.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2017/08/30/que-change-la-reforme-de-l-isf-d-emmanuel-macron_5178657_4355770.html)
- <sup>35</sup> Le gouvernement a estimé la mesure à 1,5 milliard d'euros mais l'OFCE l'a estimé à 4 milliards d'euros pour que la mesure ne fasse aucun perdant comme annoncé par le gouvernement. L. Aparisi de Lannoy et P. Madec, 2017, « Fiscalité du capital mobilier : quel impact du prélèvement forfaitaire unique (PFU) ? », OFCE policy brief 19, 30 juin <https://www.ofce.sciences-po.fr/pdf/pbrief/2017/pbrief19.pdf>
- <sup>36</sup> Direction Générale des Finances Publiques
- <sup>37</sup> Evaluation réalisée par l'OFCE, voir note 16.
- <sup>38</sup> 3,6 milliards au titre de l'ISF et 1,18 milliard dont bénéficieront les 1% les plus riches avec la mise en place du prélèvement forfaitaire unique. L. Aparisi de Lannoy et P. Madec (2017), Ibid
- <sup>39</sup> La Tribune, « Budget 2018 : l'objectif d'économies ramené à 16 milliards d'euros », 18 Septembre 2017, <http://www.latribune.fr/economie/france/budget-2018-l-objectif-d-economies-ramene-a-16-milliards-d-euros-750749.html>
- <sup>40</sup> L'OFCE a réalisé un scénario macroéconomique à partir des mesures proposées dans le programme présidentiel et amendés par le Premier ministre lors de son discours de politique générale. E.Heyer, P.Madec, M.Plane, X.Timbeau (2017), *Evaluation du programme présidentiel pour le quinquennat 2017-2022*, OFCE policy brief, 12 juillet 2017 <https://www.ofce.sciences-po.fr/pdf/pbrief/2017/pbrief25.pdf>
- <sup>41</sup> Les Echos, « Les cibles de la chasse aux économies du gouvernement », 7 Septembre 2017, <https://www.lesechos.fr/economie-france/budget-fiscalite/010219339660-budget-2018-les-cibles-de-la-chasse-aux-economies-du-gouvernement-2112566.php>
- <sup>42</sup> Revenu ajusté des ménages. E.Heyer, P.Madec, M.Plane, X.Timbeau (2017), p.19
- <sup>43</sup> Ibid
- <sup>44</sup> E.Heyer, P.Madec, M.Plane, X.Timbeau (2017), Ibid
- <sup>45</sup> Insee, comptes nationaux - base 2010.
- <sup>46</sup> P.Madec, G.Tissandier (2017), *Transformation de l'ISF en Impôt sur la Fortune Immobilière*, OFCE Fiche 5, <https://www.ofce.sciences-po.fr/pdf/pbrief/2017/OFCE-Fiche5-ISF-IFI-12-07.pdf>
- <sup>47</sup> L'ISF ne devrait rapporter plus que 1,2 milliard par an, soit 3,6 milliards de moins qu'en 2016 (4,8 milliards d'euros). Le Monde (2017), « Le projet du gouvernement pour alléger l'ISF et la fiscalité des entreprises », 30 août 2017, [http://abonnes.lemonde.fr/politique/article/2017/08/30/le-projet-du-gouvernement-pour-alleger-l-isf-et-la-fiscalite-des-entreprises\\_5178402\\_823448.html](http://abonnes.lemonde.fr/politique/article/2017/08/30/le-projet-du-gouvernement-pour-alleger-l-isf-et-la-fiscalite-des-entreprises_5178402_823448.html)
- <sup>48</sup> 17 532 euros par an pour une personne au SMIC, il lui faudrait alors 2.7 millions d'années pour gagner cette somme
- <sup>49</sup> sur la base d'une fortune personnelle équivalente, sans aucun dispositif spécifique ni volonté de faire valoir un quelconque allègement fiscal ou crédit d'impôt
- <sup>50</sup> En appliquant la part moyenne de capital mobilier et financier des 1% les plus riches (80%) à la fortune de 46,8 milliards d'euros, on obtient une estimation de capital mobilier et financier de 36,8 milliards d'euros, qui seront désormais exonérés de l'ISF. Au taux d'imposition de 1,5%, cela représente donc 552 millions d'euros d'économies d'impôts.
- <sup>51</sup> Baisse annuelle de 390 millions d'euros Le Monde (2017), « Les aides au logement baisseront de 5 euros par mois dès octobre », 22 juillet 2017, [http://abonnes.lemonde.fr/logement/article/2017/07/22/matignon-annonce-que-l-aide-personnalisee-au-logement-diminuera-de-5-euros-par-mois-des-octobre\\_5163855\\_1653445.html](http://abonnes.lemonde.fr/logement/article/2017/07/22/matignon-annonce-que-l-aide-personnalisee-au-logement-diminuera-de-5-euros-par-mois-des-octobre_5163855_1653445.html)
- <sup>52</sup> Challenges (2017), « Classement 500 fortunes de France 2017: les secrets d'une hausse sans précédent », 27 juin 2017 [https://www.challenges.fr/classement/classement-500-fortunes-de-france-2017-les-secrets-d-une-hausse-sans-precedent\\_483334](https://www.challenges.fr/classement/classement-500-fortunes-de-france-2017-les-secrets-d-une-hausse-sans-precedent_483334)
- <sup>53</sup> Chatham House (2014), Fiscal Space for Domestic funding of Health and other Social Services <https://www.chathamhouse.org/publications/papers/view/198263>
- <sup>54</sup> Lien vers annonce
- <sup>55</sup> Le programme d'Emmanuel Macron prévoit que la mise en place d'un PFU n'ait aucun impact négatif sur le niveau de vie des ménages détenteurs de patrimoine mobilier. Or d'après les simulations de l'OFCE pour qu'aucun ménage ne connaisse une hausse d'imposition sur le capital mobilier (en leur laissant la possibilité de choisir le mode d'imposition le moins élevé), la mise en place du PFU coûterait 4 milliards d'euros. L.Aparisi de Lannoy, P.Madec (2017), *Fiscalité du capital mobilier quel impact du prélèvement forfaitaire unique (PFU)*, OFCE Policy Brief 19, OFCE fiche 19 <https://www.ofce.sciences-po.fr/pdf/pbrief/2017/pbrief19.pdf>
- <sup>56</sup> Le gouvernement a annoncé une baisse de 3,3 milliards entre 2017 et 2019 (18,2 à 14,9 milliards d'euros) L'Obs, « Coupes budgétaires : logement, le grand perdant du quinquennat Macron ? » <http://tempsreel.nouvelobs.com/economie/20170919.OBS4829/coupes-budgetaires-logement-le-grand-perdant->



[du-quinquennat-macron.html](#)

- <sup>57</sup> L.Aparisi de Lannoy, P.Madec (2017), Ibid
- <sup>58</sup> Ibid
- <sup>59</sup> 14,4 milliards d'euros en 1995 contre 97,1 milliards d'euros en 2016. Insee, comptes nationaux - base 2010.
- <sup>60</sup> 89,4 milliards d'euros en 1995 contre 154,2 milliards d'euros en 2016. . Insee, comptes nationaux - base 2010
- <sup>61</sup> P.Madec (2017), Quel impact redistributif de la bascule cotisations sociales / CSG (hors effet du PFU) ?, OFCE fiche 4, <https://www.ofce.sciences-po.fr/pdf/pbrief/2017/OFCE-Fiche4-CSG-12-07.pdf>
- <sup>62</sup> Les Echos (2017), « Réforme de CSG : les fonctionnaires seront les seuls à ne pas y gagner », 7 septembre 2017, <https://www.lesechos.fr/economie-france/budget-fiscalite/010219857004-reforme-de-la-csg-les-fonctionnaires-seront-les-seuls-actifs-a-ne-pas-y-gagner-2112535.php>
- <sup>63</sup> P.Madec (2017), Ibid
- <sup>64</sup> Les Echos (2017), « Bascule cotisations – CSG : ce que veut faire Macron », 1<sup>er</sup> septembre 2017, <https://www.lesechos.fr/elections/dossiers/030373858612/030373858612-csg-ce-que-veut-faire-macron-2092842.php>
- <sup>65</sup> P.Madec (2017), Ibid
- <sup>66</sup> B. Garbinti, J. Goupille-Lebret, T.Piketty (2017), *Income Inequality in France, 1900 – 2014, Evidence from Distributional Nation Accounts (DINA)*, Avril 2017, <http://wid.world/document/b-garbinti-j-goupille-and-t-piketty-inequality-dynamics-in-france-1900-2014-evidence-from-distributional-national-accounts-2016/>
- <sup>67</sup> Le Monde (2017), « Pour Le Maire et Darmanin « la transformation de la France en se fera pas en un an », 18 Septembre 2017, [http://abonnes.lemonde.fr/politique/article/2017/09/18/pour-le-maire-et-darmanin-la-transformation-de-l-economie-francaise-ne-se-fera-pas-en-un-an\\_5187183\\_823448.html#LyyB4eRvMzqMEiWd.99](http://abonnes.lemonde.fr/politique/article/2017/09/18/pour-le-maire-et-darmanin-la-transformation-de-l-economie-francaise-ne-se-fera-pas-en-un-an_5187183_823448.html#LyyB4eRvMzqMEiWd.99)
- <sup>68</sup> Etude E&Y cité dans L'usine Nouvelle (2017), « La France attire à nouveau les investisseurs étrangers », 23 mai 2017, <http://www.usinenouvelle.com/editorial/la-france-attire-a-nouveau-les-investisseurs-etrangers.N543784>
- <sup>69</sup> F.Villero de Galhau, L.Guerin, A.Hautier (2015), *Le financement de l'investissement des entreprises*, [http://www.gouvernement.fr/sites/default/files/document/document/2015/10/rapport\\_sur\\_le\\_financement\\_de\\_linvestissement\\_des\\_entreprises.pdf](http://www.gouvernement.fr/sites/default/files/document/document/2015/10/rapport_sur_le_financement_de_linvestissement_des_entreprises.pdf)
- <sup>70</sup> IMF (2015), *Causes and Consequences of Income Inequality: A global Perspective*, <https://www.imf.org/external/pubs/ft/sdn/2015/sdn1513.pdf>
- <sup>71</sup> Net de crédit d'impôt : 50,6 milliards d'euros en 2007 contre 30,5 milliards d'euros en 2016. Source nsee, comptes nationaux - base 2010.
- <sup>72</sup> Excédent brut d'exploitation et revenu mixte brut. Source : statistiques OCDE OECD.stat
- <sup>73</sup> Statistiques OCDE (2017) <https://data.oecd.org/fr/tax/impot-sur-les-benefices-des-societes.htm#indicator-chart>
- <sup>74</sup> Insee, comptes nationaux - base 2010.
- <sup>75</sup> 154,2 milliards d'euros en 2016. Insee, comptes nationaux.
- <sup>76</sup> B. BOUTCHENIK, Les effets redistributifs de la taxe sur la valeur ajoutée, Rapport du Conseil des Prélèvements Obligatoires, avril 2015
- <sup>77</sup> Les Echos (2017), « Fiscalité : toutes les annonces d'Edouard Philippe », 4 juillet 2017, <https://www.lesechos.fr/economie-france/budget-fiscalite/030427466003-fiscalite-toutes-les-annonces-dedouard-philippe-2099745.php#xtor=CS1-26>
- <sup>78</sup> L'OFCE a fait 3 scénarios pour mesurer l'impact de la baisse du taux d'imposition sur les sociétés, en prenant comme point de référence le taux d'imposition implicite actuel des entreprises (correspondant à la contribution fiscale réelle des entreprises). Dans le 1<sup>er</sup> scénario, toutes les entreprises qui sont à 33,3% passent à 25%, ce qui correspond à un petit nombre d'entreprises (sous l'effet des multiples exonérations existantes, peu sont les entreprises à payer effectivement 33,3% d'impôts). Ce scénario, peu probable, a donc été écarté dans le cadre de ce rapport. Dans les deux autres scénarios, soit toutes les entreprises perdent 8 1/3 points de pourcentage sur le taux d'imposition implicite (17 milliards d'euros), soit le taux d'imposition implicite de chaque entreprise est baissé de 25% (14 milliards). Le dernier scénario est jugé comme le plus crédible par l'OFCE. S.Guillou, L.Nesta, E.Salies (2017), *La réforme de l'impôt sur les Sociétés*, OCDE Policy analysis Measure 6, <https://www.ofce.sciences-po.fr/pdf/pbrief/2017/OFCE-Fiche6-Reforme-IS-12-07.pdf>
- <sup>79</sup> Forum économique mondial (2016), *The Global Competitiveness Report 2016-2017* <https://www.weforum.org/reports/the-global-competitiveness-report-2016-2017-1/>
- <sup>80</sup> 14,4 milliards d'euros en 2007 à 26,1 milliards en 2016. Calculs Oxfam à partir de données INSEE
- <sup>81</sup> Alternatives Economiques (2016), « Le crédit d'impôt recherche est-il efficace », 16 novembre 2016, <https://www.alternatives-economiques.fr/credit-dimpot-recherche-efficace/00012591>
- <sup>82</sup> Le Monde (2016), « Qui profite du crédit d'impôt recherche », 6 septembre 2016, [http://abonnes.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2016/09/06/qui-profite-du-credit-d-impot-recherche\\_4993109\\_4355770.html](http://abonnes.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2016/09/06/qui-profite-du-credit-d-impot-recherche_4993109_4355770.html)

<sup>83</sup> Ibid

<sup>84</sup> 15,7 milliards d'euros. Projet de loi de Finance 2017

<sup>85</sup> B. Ducoudré (2017), *Evaluation du remplacement du CICE par une baisse de cotisations patronales*, OFCE Policy Brief 20, 6 juillet 2017 <https://www.ofce.sciences-po.fr/pdf-articles/actu/OFCE-Policy-brief-CICE-6-juillet-2017.pdf>

<sup>86</sup> Le Monde (2017), « Le régime fiscal français sur les brevets dans le collimateur de l'OCDE », 20 janvier 2017, [http://www.lemonde.fr/economie/article/2017/01/20/le-regime-fiscal-francais-sur-les-brevets-dans-le-collimateur-de-l-ocde\\_5065915\\_3234.html](http://www.lemonde.fr/economie/article/2017/01/20/le-regime-fiscal-francais-sur-les-brevets-dans-le-collimateur-de-l-ocde_5065915_3234.html) et Alternatives Economiques (2017), « La France, un petit coin de paradis fiscal », 15 juin 2017, <https://www.alternatives-economiques.fr/france-un-petit-coin-de-paradis-fiscal/00079338>

<sup>87</sup> PLF 2017, annexe dépense fiscale <https://www.performance-publique.budget.gouv.fr/sites/performance-publique/files/farandole/ressources/2017/pap/pdf/VMT2-2017.pdf>

<sup>88</sup> Le Monde (2017), « Crédit impôt recherche : un rapport passé sous silence », 10 juin 2015, [http://abonnes.lemonde.fr/sciences/article/2015/06/10/credit-impot-recherche-un-rapport-passe-sous-silence\\_4651097\\_1650684.html](http://abonnes.lemonde.fr/sciences/article/2015/06/10/credit-impot-recherche-un-rapport-passe-sous-silence_4651097_1650684.html)

<sup>89</sup> Sciences en marche (2015), *CIR et R&D : efficacité du dispositif depuis la réforme de 200,8* [http://sciencesenmarche.org/fr/wp-content/uploads/2015/04/RapportSenat\\_SeM.pdf](http://sciencesenmarche.org/fr/wp-content/uploads/2015/04/RapportSenat_SeM.pdf)

<sup>90</sup> Entre 2007 et 2012. Ibid

<sup>91</sup> Alternatives Economiques (2017), Ibid

<sup>92</sup> France 24 (2017), « Google échappe à plus d'un milliard d'euros d'arriérés d'impôts en France », 13 juillet 2017 <http://www.france24.com/fr/20170712-impots-google-echappe-arriere-impot-redressement-decision-tribunal-france>

<sup>93</sup> UNU-WIDER (2017), « Global distribution of revenue loss from tax avoidance » <https://www.wider.unu.edu/publication/global-distribution-revenue-loss-tax-avoidance>

<sup>94</sup> Décision du Tribunal Administratif de Paris, 12 juillet 2017, <http://paris.tribunal-administratif.fr/content/download/105622/1058615/version/1/file/Ste%20Google%20ireland%20limited.jugements.pdf>

<sup>95</sup> Voir Communiqué de presse Oxfam France, « Taxation des géants du numérique dans l'Union européenne : un premier pas timide », 14 septembre 2017, <https://www.oxfamfrance.org/communiqu%C3%A9-presse/justice-fiscale/taxation-des-geants-numerique-dans-lunion-europeenne-premier-pas>

<sup>96</sup> A. Spire, K. Weidenfeld (2017), *L'impunité fiscale*, L'horizon des possibles La Découverte

<sup>97</sup> Le Monde (2017), « Les députés rétablissent d'une courte majorité le « verrou de Bercy » », 26 juillet 2017, [http://www.lemonde.fr/politique/article/2017/07/26/les-deputes-retablissent-d-une-courte-majorite-le-verrou-de-bercy\\_5165128\\_823448.html](http://www.lemonde.fr/politique/article/2017/07/26/les-deputes-retablissent-d-une-courte-majorite-le-verrou-de-bercy_5165128_823448.html)

<sup>98</sup> Oxfam (2016), *La bataille des paradis fiscaux. Droit dans le mur : l'impasse de la concurrence fiscale*. <https://www.oxfam.org/sites/www.oxfam.org/files/bp-race-to-bottom-corporate-tax-121216-fr.pdf>

<sup>99</sup> 60% des échanges commerciaux se déroulent au sein d'un même groupe selon l'OCDE

<sup>100</sup> Les Echos (2017), « Les champions du CAC 40 dégagent plus de 50 milliards de profits semestriels », 1<sup>er</sup> septembre 2017

<https://www.lesechos.fr/finance-marches/marches-financiers/030519054035-les-champions-du-cac-40-degagent-plus-de-50-milliards-de-profits-semestriels-2110896.php>

<sup>101</sup> Hendersen (2017), *Global dividend index* [https://az768132.vo.msecnd.net/documents/103676\\_2017\\_06\\_02\\_01\\_55\\_05\\_790.gzip.pdf](https://az768132.vo.msecnd.net/documents/103676_2017_06_02_01_55_05_790.gzip.pdf)

<sup>102</sup> Libération (2017), « CAC 40, une potion française », 29 août 2017 [http://www.liberation.fr/futurs/2017/08/29/cac-40-les-dividendes-une-potion-francaise\\_1592831](http://www.liberation.fr/futurs/2017/08/29/cac-40-les-dividendes-une-potion-francaise_1592831)

<sup>103</sup> 2,04 milliards d'euros en 2016. Source DGFIP

<sup>104</sup> 2,4 milliards d'euros en 2017. Source DGEFP

<sup>105</sup> Les Echos (2017), « Fiscalité : les grands groupes dans le viseur de Bercy », 16 août 2017, <https://www.lesechos.fr/economie-france/budget-fiscalite/030496098255-le-medef-sinquete-du-projet-de-taxation-des-grands-groupes-2108065.php>

<sup>106</sup> En 2014, la TTF française a rapporté 771 millions d'euros. Le taux nominal de la TTF étant de 0,2 %, l'assiette est donc de 385 milliards. Étant donné que le volume total de transactions sur les actions françaises, en 2014, s'est élevé entre 1 500 et 2 700 milliards, seules 15 % à 25 % des transactions sont effectivement soumises à la TTF. Les 75 % à 85 % restants (constitués pour une très large part de transactions intra-journalières) en sont tout simplement exemptés. Ainsi, sur la base de ces calculs, sans calculer l'impact potentiel sur certains marchés qui deviendraient non rentables à la suite de cette taxe, cela pourrait rapporter au minimum 2,25 milliards et 4,63 milliards de plus. Pour les volumes de transactions cités : [http://www.lemonde.fr/idees/article/2015/10/12/la-difficile-taxation-des-transactions-financieres-intrajournalieres\\_4788011\\_3232.html](http://www.lemonde.fr/idees/article/2015/10/12/la-difficile-taxation-des-transactions-financieres-intrajournalieres_4788011_3232.html)

<sup>107</sup> Finance & strategy, « Les impacts de la taxe sur les transactions financières », <http://finance.sia-partners.com/les->

<sup>108</sup> Voulant profiter du Brexit, la place financière de Paris cherche à prendre des parts de marché à la City britannique. Or ces arguments ne tiennent pas : avec ou sans TTF, les banques n'abandonneront jamais le marché des dix pays européens souhaitant l'instaurer : à lui seul il représente près de 90 % du PIB de la Zone Euro et 2/3 de celui de l'Union européenne. Surtout, pour être compétitive tout en aboutissant à une taxe régulant la finance et dégageant des recettes conséquentes pour la solidarité internationale, la France a tout intérêt à étendre la TTF à d'autres pays européens. Voir Commission Européenne, « Analyse d'impact de la taxe européenne sur les transactions financières », 14 février 2013, disponible : [http://ec.europa.eu/taxation\\_customs/sites/taxation/files/resources/documents/taxation/swd\\_2013\\_28\\_en.pdf](http://ec.europa.eu/taxation_customs/sites/taxation/files/resources/documents/taxation/swd_2013_28_en.pdf)

© Oxfam France Septembre 2017

Ce document a été rédigé par Manon Aubry, Responsable de Plaidoyer Justice Fiscale et Inégalités à Oxfam.

Oxfam France remercie Pauline Leclère, Caroline Prak, Nicolas Vercken et Quentin Parrinello pour leur assistance dans sa réalisation.

Les informations contenues dans ce document étaient correctes au moment de la mise sous presse.

## OXFAM FRANCE

Oxfam France est membre de la confédération internationale Oxfam, un réseau de 17 organisations de solidarité internationale qui travaillent ensemble dans plus de 90 pays pour trouver des solutions durables à la pauvreté, aux injustices et aux inégalités.

En France, Oxfam mène depuis plus de 20 ans des campagnes de mobilisation citoyenne et de pression sur les décideurs politiques. Elle contribue également aux actions humanitaires d'urgence et aux projets de développement du réseau, en collaboration avec des partenaires et des alliés dans le monde entier.

104 rue Oberkampf – 75011 Paris  
00 33 1 56 98 24 40 – [info@oxfamfrance.org](mailto:info@oxfamfrance.org)

